

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**DECISION N°20260427_P_060
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 24 février 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : BATIMENTS VOIRIES SIG

Objet : Signature d'un contrat de vérifications périodiques obligatoires dans les ERP communautaires et le gerbeur semi électrique des services techniques

Le Président,

N° 20260427_P_060

Décide

De signer un contrat avec :

OBJET

**SOCOTEC
Equipements du Puy-en-Velay
597 avenue Lavoisier
43700 SAINT GERMAIN LAPRADE**

Pour les vérifications périodiques obligatoires dans les ERP communautaires et le gerbeur semi électrique des services techniques.

La durée du contrat est de 3 ans à compter du 30/04/2026.

Le montant annuel de la prestation total s'élève à :

-Offre de base 2 127.00 € HT.

-Option N°2 MJC Aurec-sur-Loire : 176.00 € HT

Soit un total annuel de 2 303.00 € HT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVESUR SEMENE, Le 27 avril 2026

AR Prefecture

043-244301131-20260427-20260427_P_060-AU
Reçu le 05/05/2026

Le Président

Frédéric GIRODET

